



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-163

Labellisation des structures Enfance-Jeunesse de la collectivité dans une démarche de développement durable sur la période 2025-2027

Date de convocation : 19 décembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 16 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 3	Autres absents : 65	Votants : 16

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), François LACROIX (Espezet), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambron) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

A l'heure où les questions environnementales s'entrechoquent avec celles de la santé publique dans les débats de société, les engagements des collectivités autour du développement en plus attendus par les familles lorsqu'elles confient leur enfant au sein des services d'accueil.

A cet égard, les équipes des crèches et des accueils de loisirs, après plusieurs concertations et échanges avec leurs pairs, souhaitent s'impliquer dans une démarche globale et progressive de transition environnementale. Cette volonté collective nécessitant de passer d'une logique d'actions ponctuelles et souvent individuelles, à une logique plus approfondie et intégrée au fonctionnement et aux missions classiques de leurs services.

Dès lors amorcer la transition environnementale et sociale, implique nécessairement un changement de mentalité et de comportement, venant interroger les habitudes de certaines pratiques, le rapport à l'autre et à l'écologie qu'il est important d'accompagner car les enjeux sont nombreux et ambitieux :

- Améliorer la qualité d'accueil et de vie au travail, gage de reconnaissance,
- Accroître l'attractivité des structures,
- Porter une démarche tant au niveau politique que pédagogique,
- Afficher un gage de conformité en lien avec la réglementation,
- S'inscrire dans un projet qui fédère par une mise en réseau des projets,
- Transformer les pratiques,
- Réaliser des économies par la réduction des consommations inutiles et en limitant le gaspillage.

Ainsi, afin de doter le service des moyens nécessaires pour tendre, sur une période de 3 ans, à la labellisation de toutes les structures d'accueil du pôle Enfance-Jeunesse de la collectivité, il est proposé aux élus de confier cet accompagnement aux associations spécialisées des Francas et de Gée Aude, pour les ALSH, par le biais du label Centre A'ERE, et de l'association LABEL'VIE, pour les crèches, par le biais du Label Ecolo'Crèche.

En termes de méthodologie proposée, hormis le fait d'un plan de formation plus soutenu pour l'accompagnement des crèches, les approches sont relativement similaires.

A la suite d'un état des lieux social et environnemental de chacune des structures, les associations inviteront les équipes à choisir 3 thématiques de travail sur une dizaine identifiées : Energies, Bâtiment, Eau, Alimentation, Biodiversité, Entretien, Déchets, Bureau, Activités Pédagogiques, Hygiène, auxquelles se rajouteront les engagements à vocation sociale : Accueil, Projet éducatif, Familles, Equipes, Bien-être et Santé, Partenariats et Engagements écologiques.

Puis à partir de ces premiers choix, les étapes consistent à :

1. Identifier collectivement les besoins, attentes et plan d'actions à mettre en œuvre,
2. Suivre les formations spécifiques selon les thématiques d'orientation choisies,
3. Signer les chartes d'engagement confirmant les labellisations,
4. Réaliser et valoriser les actions en direction des équipes, des enfants et des familles,
5. Assurer le suivi de la démarche par une phase d'évaluation à travers la réalisation d'audits pour garantir le maintien des Labels.

A noter que ces engagements sont encouragés par les institutions partenaires que sont la CAF et la MSA, permettant ainsi de bénéficier dans le cas d'investissements structurels de bonus développement durable associés.

Le plan de financement pluriannuelle de ce projet se décline comme suit :

Charges	2025	2026	2027	Total
Centre A'ERE	600	1 100	1 600	3 300
Label' Vie	13 618	3 250	5 898	22 766
Totaux annuels	14 218	4 350	7 498	26 066
Recettes				
CAF – 60 %	8 530	2 610	4 498	15 638
MSA – 20 %	2 844	870	1 500	5 214
CCPA – 20%	2 844	870	1 500	5 214

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les engagements de la collectivité, contractualisés au sein de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de l'Aude et la MSA Grand Sud pour la période 2024-2028, à mettre en œuvre toutes actions visant à satisfaire la qualité d'accueil et de vie au travail au sein des structures EJ ; Axe 1 – Action 3 : Démarche Qualité auprès des services d'accueils,

Vu l'expression de leur soutien lors du dernier comité technique CTG du 04/10/24 à l'annonce de ce projet

Considérant les nombreux enjeux auxquels répondrait la réussite de ces engagements et notant en premier lieu que cette volonté est issue directement des équipes encadrantes,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	15	Suffrages exprimés	15
Retraits avant vote	0	Pour	15
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1 :** ACTE le principe de l'engagement des structures Enfance-Jeunesse de la collectivité au sein d'une démarche de labellisation spécifique au développement durable.
- **Article 2 :** AUTORISE le Président à déposer des demandes de subventions conformément au plan de financement sus-présenté,
- **Article 3 :** ENGAGE le début de l'accompagnement de l'association LABEL'VIE, uniquement à réception des notifications de subvention des partenaires.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 31.12.2024
- ❖ et de sa publication le 31.12.2024